

Faits de mention dans l'interaction exolingue

Fumiya Ishikawa
Université de Neuchâtel

Les faits de mention dans l'interaction exolingue peuvent être caractérisés, pour les mentions chez le locuteur natif, par la superposition de la "fonction de correction" à la fonction illocutoire de demande de précision et, pour les mentions chez le locuteur non natif, par la superposition de la "fonction d'acceptation de correction" à la fonction illocutoire de précision. Si ces faits de mention ne s'accompagnent pas de verbes de parole, c'est que le locuteur natif ménage la face du locuteur non natif d'une part, et que ce dernier défend sa propre face d'autre part. Ainsi peut-on dire que la dissymétrie qui caractériserait l'interaction exolingue n'est pas de nature à apparaître d'une manière évidente ou stable, mais au contraire susceptible d'être minimisée au cours de l'interaction.

Introduction

L'objectif principal de la présente étude consiste à mettre en lumière les fonctions spécifiques des faits de mention qui apparaissent dans l'interaction exolingue¹. Il s'agit de la situation d'interaction où un locuteur japonais non natif du français communique, dans cette langue, avec un locuteur français. On peut dire, à l'instar de Francrois & al. (1990), que cette situation est marquée par son inégalité à propos du partage d'un même code, lorsque le locuteur non natif n'est pas autant compétent que le locuteur natif dans la manipulation du code qu'ils utilisent. A ce propos, nous nous posons deux questions suivantes. Quelles difficultés le locuteur japonais éprouve-t-il lorsqu'il parle en français ? Quelle stratégie le locuteur français met-il en oeuvre pour régler ce problème ?

Ces questions font l'objet notamment d'études interactionnistes qui ont pour origine l'ethnométhodologie (par exemple, la notion de «face» chez Goffman 1974). Dans la présente étude, nous prendrons une autre approche. Il s'agit de l'une des branches pragmatiques qui est développée notamment par Searle (1972), Bakhtine (1977, 1978), et Roulet et al. (1985), et que l'on pourrait appeler "pragmatique interactionnelle". Dans ce cadre-là, nous analyserons ce que l'on appelle les faits de mention. L'étude

¹ Nous entendons par les faits de mention le discours de l'interlocuteur rapporté par le locuteur dans son propre discours. Cette notion correspondrait à la "diaphonie" au sens de Roulet et al. (1985).

interactionniste et la pragmatique interactionnelle sont deux approches totalement différentes du domaine de référence, mais il nous semble qu'elles se rejoignent sur quelques points. Nous essayerons, comme deuxième objectif, d'intégrer quelques résultats de l'approche interactionniste dans la pragmatique interactionnelle à travers l'analyse de nos corpus.

Dans cette optique, nous avons recueilli, de la fin de 1993 au début de 1994, trois corpus dans trois situations différentes à Grenoble. Les corpus 1 et 2 sont constitués d'une négociation commerciale entre un client qui est non natif du français et un vendeur natif de cette langue. Le corpus 3 est une demande d'information dans la rue.

En tant que participants non natifs, nous avons choisi deux Japonaises qui ont appris le français comme langue étrangère. Elles habitent à Grenoble depuis le début de l'année scolaire 1993-1994. L'une d'entre elles est étudiante de français au CUEF (Centre Universitaire d'Etudes Françaises à l'Université Stendhal de Grenoble III). Sa maîtrise du français se situe, lors du recueil des données, au niveau intermédiaire II d'après l'échelle de cet institut. Elle apparaît dans les corpus 1 et 3. L'autre Japonaise est enseignante de japonais dans un lycée français. Elle apparaît dans le corpus 2. Quant aux participants natifs, ils sont vendeurs dans deux magasins différents au centre-ville de Grenoble dans les corpus 1 et 2, ou employée de la Maison de tourisme dans le corpus 3.

Ces trois situations d'interaction peuvent être considérées comme semi-dirigées, car nous les avons programmées par avance en un accord avec les interactants.

Nous avons utilisé un camescope pour enregistrer ces interactions. En ce qui concerne les conventions de transcription, elles sont attachées à l'annexe.

1. Tests pour reconnaître les mentions directes de discours dans l'interaction

L'objet mentionné dans un discours possède certaines propriétés communes avec le discours qui le rapporte, propriétés que l'on ne peut retrouver dans la mention matérielle d'un objet concret et qui tiennent non pas au procédé de la mention, mais à la nature de l'objet mentionné. Pour Perrin (1994), «un objet ne saurait être mentionné dans un discours que s'il est lui-même un discours, ou tout au moins s'il existe une certaine ressemblance, une analogie entre l'objet mentionné et le discours qui le mentionne. Pour être reproduit dans un discours, ajoute-t-il, l'objet de la

mention ne peut en être matériellement tout à fait étranger, car le procédé de la mention consiste à contrefaire, à reproduire l'objet mentionné pour y faire écho, et non pas simplement à le produire "en chair et en os" comme le dit Récanati» (*Ibid.*: 220).

Si l'objet mentionné ressemble au discours qui le rapporte, il existe néanmoins certaines divergences relatives à la nature de l'objet mentionné, nature qui peut être caractérisée en fonction de la dimension matérielle du discours. Dans cet esprit Perrin (*Ibid.*: 221) établit les quatre catégories des faits de mention suivantes: les «mentions onomatopéiques» qui prennent pour l'objet un bruit naturel ou humain non linguistique; les «mentions de mot/phrasé» qui prennent pour objet une forme linguistique ou idiolectale; les «mentions directes de discours» qui prennent pour objet à la fois la forme linguistique et le contenu propositionnel d'un discours ou d'une pensée d'autrui; et les «mentions indirectes de discours» qui ne prennent pour objet que le contenu prépositionnel d'un discours ou d'une pensée.

Le critère de base qui permet de distinguer les mentions de mot/phrasé et les mentions directes de discours est, pour Perrin, la «condition d'autonomie pragmatique» (*Ibid.*: 224). Il suppose que, «lorsque le segment mentionné ne couvre pas une structure syntaxique susceptible d'être dominée par un noeud "expression" (au sens de Banfield, 1982), c'est-à-dire de donner lieu à une "intervention" (au sens de Roulet et al., 1985), alors l'objet de la mention est un mot ou phrase de la langue, car il ne satisfait pas à une condition d'autonomie pragmatique» (*Ibid.*: 224)². Cette stipulation ne veut pas dire que la satisfaction de la condition d'autonomie pragmatique constitue la condition suffisante pour repérer les mentions directes de discours. C'est ainsi que Perrin (*Ibid.*: 226-231) propose, en faisant état notamment du texte romanesque, les quatre tests suivants pour reconnaître les mentions directes de discours:

- 1) substituer au verbe *dire* un verbe de parole comme *affirmer*, *décorer*, *répondre*, *questionner*, etc., qui désigne forcément un acte illocutoire;
- 2) transposer le style direct de la citation en style indirect;
- 3) spécifier le destinataire de l'énoncé mentionné, auquel réfère le complément indirect du verbe *dire*, qui est facultatif;
- 4) ajouter au verbe *dire* un élément qui signifie une ressemblance approximative comme *en gros*.

² Pour Banfield (1982), le noeud "expression" ressemble à S' chez Chomsky (1973), mais s'y oppose notamment par son impossibilité de récursivité (*Ibid.*: 38-39). Quant à l'intervention, elle peut s'interpréter, d'après Rubattel (1988), comme une catégorie syntaxique dominée par le noeud "expression" (au sens de Banfield *Ibid.*).

Ces quatre manipulations sont possibles, selon lui, lorsqu'il s'agit des mentions directes de discours, mais ce n'est pas le cas pour les mentions de mot/phrase.

D'une manière générale, les mentions directes de discours dans une interaction se distinguent des mentions directes de discours dans un texte romanesque, notamment par le fait que, dans la plupart des cas, elles ne sont pas précédées par un verbe comme *dire* d'une part, et qu'elles ne construisent pas toujours un énoncé structurellement complet d'autre part. Pour opposer les mentions de mot/phrase aux mentions directes de discours dans le cadre de l'interaction, nous remanierons les deux premiers tests de la manière suivante:

- 1') ajouter un verbe de parole comme *affirmer, déclarer, répondre, questionner*, etc., qui désigne forcément un acte illocutoire;
- 2') transposer les faits de mention en question en style indirect, en restituant l'énoncé complet à partir de l'intervention sur laquelle ils enchaînent illocutionnellement.

Le premier test ainsi remanié couvre le troisième test originel, du fait que les verbes de parole cités ci-dessus sont les prédicats à trois places. Quant au quatrième test originel, il permettrait, en principe, de reconnaître les mentions indirectes de discours dont l'objet est constitué de longs énoncés³. Dans le présent travail qui remet en cause les énoncés plutôt courts, nous n'y reviendrons pas.

Les faits de mention dans l'exemple (1), qui sont *jusqu'au mois de juillet* en F 260, portent non seulement sur la forme linguistique de l'intervention de la locutrice J. mais également sur son contenu prépositionnel. En d'autres termes, ils sont des mentions directes de discours, non pas des mentions de mot/phrase.

³ On peut constater ce cas de figure dans le débat politique entre Mitterrand et Chirac à l'occasion des élections présidentielles de 1988. Mitterrand rapporte, dans son intervention, un long segment de l'intervention de Chirac, en recourant à une manière approximative. On peut ajouter en effet les mots *en gros* au verbe *disiez* qui se trouve dans l'intervention de Mitterrand.

Chirac: il n'y a aucune incertitude sur l'avenir, sur les combinaisons à mettre au point pour avoir un gouvernement qui soit éventuellement soutenu - pour partie de son action par l'Assemblée (...)

Mitterrand: (...) vous disiez — il n'y a pas d'incertitude — il y en a une — monsieur le premier ministre — une très grave — la plus difficile à franchir — c'est votre élection (cité par Torck 1994: 28)

Dans le cadre de l'analyse de l'interaction, ce quatrième test pourrait servir aussi à distinguer les mentions de mot/phrase d'avec les mentions à distance (au sens de Torck *Ibid.*), ce qui enchaîne sur l'objet situé souvent hors de l'échange en cours et enregistré donc dans la «mémoire discursive» (Roulet 1991: 60) du locuteur.

Exemple (1) Corpus 2

F 258: et vous vous restez combien de temps en France

J 259: ah jusqu'au mois de juillet/ et hum

F 260: ah ↓ / jusqu'au mois de juillet/ d'accord

O.K.

On peut effectivement ajouter un verbe de parole *répondre* à l'intervention du locuteur F. comme *Vous m'avez répondu: «jusqu'au mois de juillet»*, ainsi que transposer ces mentions en style indirect, en restituant l'énoncé complet à partir de l'intervention initiative, comme *Vous m'avez dit que vous restez jusqu'au mois de juillet.*

2. Mentions directes de discours dans l'interaction exolingue

Nos corpus contiennent quelques faits de mention qui ne satisfont pas à la condition d'autonomie pragmatique, mais n'en sont pas moins susceptibles de constituer une intervention pourvue d'une force illocutoire. On peut trouver ce cas de figure dans l'exemple (2).

Exemple (2) Corpus 2

F071: c'est pour une petite fille ↑ ou un petit garçon ↓

J 072: petit garçon ↓

F073: un petit garçon/

J 074: oui/ un petit garçon

F075: ah be regardez c'est bleu/ c'est joli/ et puis c'est marqué «vite...
c'est l'heure !!!»/ regardez

Cet exemple contient trois faits de mentions, qui sont *petit garçon* en J 072, *un petit garçon* en F 073, et *un petit garçon* en J 074.

L'échange commence par l'intervention de F 071 qui a une fonction initiative de question. La réponse par rapport à cette question est l'énoncé de J 072, même s'il ne satisfait pas à la condition d'autonomie pragmatique qui serait, dans ce cas-là, le syntagme nominal complet. Autrement dit, cet énoncé est susceptible d'être le deuxième élément constitutif de l'échange, élément qui est réactif et initiatif. Par rapport à cet énoncé, l'intervention de F 073 fonctionne comme une intervention réactive. Si cette intervention a en plus une fonction initiative malgré l'absence d'une intonation montante, c'est que la locutrice J y réagit en J 074. Cette complexité tient, nous semble-t-il, à la différente interprétation de la clôture de l'échange: le locuteur F veut clore l'échange en F 073, mais la locutrice J considère que l'échange n'est pas clos par cet énoncé⁴. C'est ainsi que le locuteur F reprend sa parole en F 075 qui ouvre un nouvel échange et qui produit, par

⁴ Roulet (1986) appelle ce double d'accord entre le locuteur et l'interlocuteur pour clore la négociation et de l'échange «complétude interactionnelle» (*Ibid.*: 190).

conséquent, un chevauchement de parole avec l'intervention de J 074. Pour analyser l'objet mentionné en J 074, nous décrivons la structure de l'échange concerné du point de vue de la locutrice J.

Exemple (2')

- E- I: F 071: c'est pour une petite fille ↑ ou un petit garçon ↓
 - I: J 072: petit garçon ↓
 - I: F 073: un petit garçon/
 I: J 074: oui/ un petit garçon⁵

L'objet que la locutrice J rapporte dans son intervention de J 072, est un segment *petit garçon* dans l'intervention de F 071 dont la fonction illocutoire est initiative par rapport à cette intervention. Quant à l'objet mentionné en F 073, il a comme source l'énoncé de J 072, en ce sens que l'intervention qui contient cette mention enchaînée, en tant que troisième élément constitutif de l'échange, sur le deuxième qui a la fonction initiative par rapport à cette intervention. Cela veut dire que le locuteur F porte une évaluation de l'intervention de J 072, en disant *un petit garçon* qui pourrait être interprété sous la forme complète comme *C'est pour un petit garçon*. Si ce locuteur F ajoute à l'objet de la mention un article indéfini *un* dans son intervention, c'est que cet objet n'a pas la forme linguistique suffisante pour satisfaire à la condition d'autonomie pragmatique. Autrement dit, le locuteur F fait, dans son intervention, la correction de l'objet de sa mention, en gardant la forme initiale de cet objet. La fonction de cette correction ne consiste pas à construire un échange, mais plutôt à compléter l'énoncé insuffisant de l'autre et, donc, à gérer efficacement l'interaction. Nous appelons cette fonction des mentions directes de discours la "fonction de correction", à la différence de la fonction illocutoire de l'acte de parole.

Ainsi peut-on considérer que les mentions directes en F 073 ont la fonction réactive en tant que troisième constituant de l'échange principal d'une part, et la fonction de correction en tant que faits de mention d'autre part. En

⁵ Si l'on admet à l'intervention de F 073 la fonction de demande de confirmation (au sens stricte de terme), la structure de l'échange peut être décrite comme suit:

Exemple (2'')

- E- I: F 071: c'est pour une petite fille ↑ ou un petit garçon ↓
 - Ip: J 072: petit garçon ↓
 - I: F 073: un petit garçon/
 Es- I: J 074: oui/ un petit garçon

d'autres termes, en rapportant l'intervention de la locutrice J dont la structure ne satisfait pas à la condition d'autonomie pragmatique, le locuteur F voudrait dire *Vous m'avez répondu que c'est pour un petit garçon, mais vous auriez dû dire: «un petit garçon» au lieu de «petit garçon»*. De même, les mentions en J 074 peuvent se traduire comme *Je vous avais répondu que c'est pour un petit garçon, mais j'aurais dû dire: «un petit garçon» au lieu de «petit garçon»*. Autrement dit, la locutrice J accepte, dans ses faits de mention, la forme linguistique appropriée. Nous appelons cette fonction des mentions directes de discours la "fonction d'acceptation de correction".

On peut constater que les mentions qui ont une fonction de correction apparaissent même lorsque leur objet dans l'énoncé de l'autre satisfait à la condition d'autonomie pragmatique. Dans l'exemple (3), il s'agit d'un des passages de l'intervention de J 103 *les autres choses/ euh/ de Japon*, auquel la locutrice fait écho.

Exemple (3) Corpus 1

- J 103: et euh/ les autres choses/ euh/ de Japon/ cuh::/ est-ce que vous avez/
parce que/ et/ peut-être
 F1 104: les choses japonaises ↑ / pas beaucoup chez nous

Au lieu d'ajouter un article défini *le*, la locutrice F1 remplace le passage *de Japon* qui est syntaxiquement incomplet par un adjectif *japonaises* qui n'est pas autant fidèle à cette forme initiale que la forme corrigée comme *du Japon*, mais qui garde, nous semble-t-il, le même contenu propositionnel que celui de la source. Par ailleurs, la locutrice ne rapporte pas dans son énoncé le mot *autres* en J 103 qui présuppose à la fois qu'elle aurait déjà montré à la locutrice J une chose japonaise et qu'il s'agirait, avec un article défini, de la totalité des choses japonaises. La locutrice F1 fait écho plutôt au syntagme nominal accompagné par un article défini, syntagme nominal qui s'opposerait à ce que signifie le syntagme nominal *les choses européennes*. Si ces faits de mention *les choses japonaises* peuvent être considérés comme les mentions directes de discours, c'est que, outre le mot *choses* qui se retrouve dans sa source, le remaniement de l'objet mentionné ne change rien à l'égard du contenu propositionnel que la locutrice J voudrait ou devrait véhiculer par son propre énoncé.

Les faits de mention envisagés dans les exemples (2) et (3) sont considérés comme représentatifs des mentions directes, en ce sens que le locuteur ne change aucunement le contenu prépositionnel de l'énoncé de l'autre ou, sinon, apporterait ce changement à la moindre partie.

Par ailleurs, ces exemples montrent que la distinction entre les mentions de mot/phrase et les mentions directes de discours peut perdre sa netteté. Le locuteur qui fait la correction montre la forme linguistique correcte que l'autre aurait du utiliser, et en même temps il fait écho à cette forme linguistique correcte et à son contenu prépositionnel. Quant au locuteur qui accepte cette correction, il répète la forme correcte que l'autre lui a montrée, et en même temps il fait écho à cette forme linguistique correcte et à son contenu propositionnel. En un mot, dans ces deux type de faits de mention se superposent les deux fonctions. Pour les mentions du locuteur qui fait la correction, ce sont la fonction illocutoire de demande de confirmation et la fonction de correction, et pour les mentions du locuteur qui accepte la correction, ce sont la fonction illocutoire de réponse et la fonction d'acceptation de correction.

Dans le même ordre d'idée, nous envisagerons ensuite les mentions indirectes de discours.

3. Mentions indirectes de discours dans l'interaction exolingue

Si l'on peut repérer les mentions indirectes de discours en tant que telles, c'est qu'elles peuvent véhiculer en partie les mêmes informations implicites que l'objet de la mention. C'est ce que Perrin (1994) appelle, à la suite de Sperber & Wilson (1989), «ressemblance propositionnelle» (*Ibid.*: 233-234). Pour lui, «le discours rapporté au style indirect consiste à faire écho au contenu prépositionnel d'un énoncé en produisant une forme prépositionnelle susceptible de véhiculer en partie les mêmes informations implicites» (*Ibid.*: 234). On peut constater de tels phénomènes non seulement dans le discours polyphonique où l'objet est souvent rapporté au style indirect avec une clause métadiscursive, mais aussi dans le discours de deux locuteurs où l'un d'entre eux peut faire écho au discours de l'autre sans recourir à aucun verbe de parole. Les mentions indirectes de discours dans l'exemple (4) relèvent de ce dernier cas. Il s'agit de l'intervention de J 031.

Exemple (4) Corpus 3

- J 025: ah d'accord et les aut-/ euh les aut-/ les autres magasins (vous) connaissez ↑ / peut-être
 F 026: il y a quelques magasins ici
 J 027: oui (3s) hum hum/
 F 028: mais c'est essentiellement des/ des vêtements
 J 029: ah vêtements ↑
 F 030: essentiellement
 J 031: seulement ↑
 F 032: oui

Mis à part l'intervention de J 027 qui pourrait être considérée comme le signe d'écoute ou la prise en compte partielle ainsi que l'intervention de J 029 dont le segment est produit en même temps que l'intervention de F 030 et qui pourrait être tronquée pour cette raison, la structure de l'échange de ce passage peut être décrite comme suit.

Exemple (4')

- E { I: J 025: ah d'accord et les aut-/eu les aut-/ les autres magasins (vous) connaissez ↑ / peut-être
 F 026: il y a quelques magasins ici
 Ip: F 028: mais c'est essentiellement des/ des vêtements
 F 030: essentiellement
 I: J 031: seulement ↑
 Es { I: F 032: oui

La locutrice J en J 031 demande à la locutrice F la précision du sens du mot *essentiellement* en F 028 ou bien F 030. Pour formuler cette demande, elle fait écho non pas à la même forme linguistique de l'objet de cette demande, mais plutôt à son contenu prépositionnel. Ce dernier n'est pas cependant rapporté dans sa totalité dans l'intervention de la locutrice J. du fait que cet écho a pour but de demander la possibilité de la délimitation plus précise du sens du mot *essentiellement*. En d'autres termes, cet objet mentionné dans l'intervention de la locutrice J ne véhicule qu'en partie les mêmes informations implicites que tient l'objet dans sa source. C'est ainsi que l'on peut considérer ces faits de mention comme les mentions indirectes de discours et que cette intervention en question peut se traduire comme *D'une manière plus précise, pouvez-vous dire par là que c'est seulement des vêtements ?*

Si ces faits de mention n'ont pas la fonction de correction, c'est que l'énoncé qui est l'objet de l'écho est au moins syntaxiquement correct, voire satisfait à la condition d'autonomie pragmatique.

Cependant, cette propriété ne constitue pas la condition suffisante pour que l'énoncé de l'autre ne fasse pas l'objet de la correction de la part de l'autour des faits de mention. Les faits de mention dans l'exemple (5) relèvent de ce cas. Cet exemple contient deux mentions qui sont *très agréable* en F 359 et *très agréable* en J 360.

Exemple (5) Corpus 2

- J 354: ah/ j'aime/ j'aime beaucoup/ j'ado:re le ski/
 F 355: vous aimez beaucoup le ski ↑
 J 356: oui oui/ et la /la neige est très douce
 F 357: vous aviez déjà fait au Japon ↑

- J 358: *ici*
 F 359: *très agréable hein ↑*
 J 360: *très agréa:ble/*

L'intervention de F 359 a la fonction réactive de demande de précision par rapport à l'intervention de J 356 dont la fonction est l'affirmation. Le locuteur F fait écho à une des parties de l'énoncé de J 356, partie qui est susceptible de satisfaire à la condition d'autonomie pragmatique. Il s'agit du segment *très douce*. Si le locuteur remplace le mot *douce* par le mot *agréable*, c'est que ce dernier ne s'emploie pas pour signifier la bonne qualité de la neige qui est en question. Cette correction ne change pas, pour autant, la grande partie des informations que véhiculerait la source des mentions. Au contraire, elle permet à la locutrice J de connaître la forme linguistique plus appropriée pour représenter ce qu'elle voudrait ou devrait dire dans ce contexte. Ainsi l'intervention de F 359 peut-elle s'interpréter comme *Vous m'avez affirmé que la neige au Japon est qualifiée de très agréable, mais auriez-vous dû dire: «très agréable» au lieu de «très douce» ?* De même, l'intervention de J 360 peut se traduire comme *Je vous avais affirmé que la neige au Japon est qualifiée de très agréable, mais j'aurais dû dire: «très agréable» au lieu de «très douce».*

Comme l'on l'a déjà vu au sujet de certaines mentions directes de discours, la distinction entre les mentions de mot/phrase et les mentions indirectes de discours perd sa netteté lorsqu'ils ont la fonction de correction ou bien la fonction d'acceptation de correction. Autrement dit, dans ces faits de mention aussi, les deux fonctions se superposent. Pour les mentions du locuteur qui fait la correction, ce sont la fonction illocutoire de demande de confirmation et la fonction de correction, et pour les mentions du locuteur qui accepte cette correction, ce sont la fonction illocutoire de réponse et la fonction d'acceptation de correction.

De plus, comme le montre l'exemple (5), la distinction entre les mentions directes de discours et les mentions indirectes de discours devient ambiguë lorsque certaines parties de la forme linguistique se retrouvent dans l'intervention qui est la source de cet écho.

D'une manière générale, on peut dire que l'intervention qui contient l'objet de la mention ainsi que celle qui le rapporte se produisent sous l'effet de la contrainte contextuelle établie par les deux locuteurs qui visent à la complétude interactionnelle (au sens de Roulet). Or le mécanisme des mentions à fonction de correction qui subit, elle aussi, cette contrainte contextuelle peut être décrit, à l'instar de Jakobson (1963), comme suit.

D'abord, en suivant la convention de décodage propre à la langue utilisée, le destinataire restitue le contenu prépositionnel de l'énoncé du destinataire dont la forme linguistique n'est pas toujours linguistiquement complète. Il vérifie, ensuite, l'appropriété de ce contenu propositionnel par rapport à la contrainte contextuelle, en recourant à l'ensemble de ses compétences linguistiques, voire communicatives. S'il pense que cet énoncé véhicule les informations contextuellement appropriées, il passe à l'étape de la remise en cause de la forme linguistique et, si besoin est, la corrige en faisant écho à celui-là. Ou bien, si la parole de l'autre n'est pas propositionnellement pertinente, il fait la correction du contenu propositionnel en même temps que la forme linguistique, en se référant à la contrainte contextuelle qui est mise en vigueur dans l'échange en cours. C'est ainsi que l'ancien destinataire devient le nouveau destinataire qui est, par ailleurs, l'autour des mentions à fonction de correction. A cet égard, il faut faire remarquer que l'on peut corriger la faute de la forme linguistique sans changer le contenu propositionnel, alors que ce n'est pas le cas pour la correction du contenu propositionnel. Autrement dit, cette dernière touche toujours à la forme linguistique. Cela veut dire que la correction du contenu propositionnel constitue une version forte de la correction par opposition à la correction seulement de la forme linguistique qui peut être comme une version faible. Du point de vue de la «face» (Goffman 1974) des interactants qui est mise en jeu au cours de l'interaction, la correction faible est préférable à la correction forte. En d'autres termes, la première est moins dommageable que la dernière à la face de l'autre. Pour cette raison, on trouve dans l'objet mentionné certaines traces linguistiques de l'énoncé initial, même lorsque le contenu propositionnel n'est pas approprié au contexte, comme le cas de *très* dans l'exemple (5). C'est ainsi que la distinction entre les mentions directes de discours et les mentions indirectes de discours perd sa netteté.

Conclusion

En guise de conclusion, nous répondons aux deux questions que nous nous sommes posées au début du présent travail.

Les difficultés qu'éprouve le locuteur non natif résident notamment dans la formulation de l'énoncé. En effet, il ne tient pas toujours compte de la condition d'autonomie pragmatique, lorsqu'il formule un énoncé en faisant écho à celui du locuteur natif. C'est le cas des mentions directes de discours. Même si l'énoncé du locuteur non natif satisfait à cette condition, son contenu prépositionnel n'est pas toujours approprié au contexte. On constate ce cas de figure dans les mentions indirectes de discours. Face à

ces problèmes, le locuteur natif lui montre implicitement soit la forme appropriée, soit à la fois la forme et le contenu prépositionnel appropriés, en superposant la fonction de correction à la fonction illocutoire de demande de précision. Cette fonction de correction est prise en considération par le locuteur non natif, lorsqu'il fait de nouveau écho à cet énoncé. On voit ici la superposition de la fonction d'acceptation de correction et la fonction illocutoire de précision.

D'une manière générale, on peut dire que, pour corriger les fautes que fait l'autre, le locuteur peut mettre en oeuvre une des deux procédures suivantes: la correction intégrée ou la correction exposée, que Jefferson (1983) appellent respectivement «*embedded correction*» et «*exposed correction*» (*Ibid.*: 66). La propriété de la correction exposée tient au fait qu'elle est marquée par un prédicat avec un verbe de parole, dont la fonction illocutoire est une demande de précision ou une suggestion, comme *Voulez-vous dire par là... ?* ou *Auriez-vous dû dire... ?* Cette correction permettrait aux interactants de résoudre efficacement le problème de l'intercompréhension qui pourrait aboutir à un malentendu. Malgré cet avantage, cette procédure n'est pas plus souvent utilisée que la correction intégrée, comme le montrent les exemples relevés de nos corpus. Si le locuteur qui fait la correction préfère la correction intégrée à la correction exposée, c'est parce que la correction intégrée lui permet de sauver la face de l'autre qui est mise en jeu à cause des fautes, et de rétablir ainsi l'état plus ou moins équilibré entre eux.

Quant aux mentions à fonction d'acceptation de correction relevées dans nos corpus, elles ne s'accompagnent pas de verbe de parole à fonction illocutoire de précision ou d'acceptation de suggestion comme *Je voudrais dire par là ...* ou *J'aurais dû dire...* Cela tient au fait que ce locuteur lui aussi essaie de défendre sa propre face qui est mise en jeu dans l'interaction.

On se souviendra que la situation d'interaction où l'un des locuteurs est natif de la langue utilisée et l'autre est non natif, est marquée par l'inégalité à propos du partage d'un même code. Comme Colletta (1992) l'indique, cette inégalité constitue une spécificité principale de cette sorte de situation d'interaction. Pour lui, l'«*exocommunication*» qui désigne cette situation, peut être définie comme les «*échanges dans lesquels la dissymétrie entre les participants concerne l'ensemble de leur compétence communicative et se manifeste aussi bien dans la production-interprétation des énoncés et actes de langage que dans la gestion du discours et de l'interaction*» (*Ibid.*:

33)⁶. A cet égard, il faut ajouter que cette dissymétrie n'est pas de nature à apparaître d'une manière évidente, ni de nature à être déterminée a priori par rapport aux compétences linguistiques et communicatives du locuteur non natif. Au contraire, elle est toujours remise en cause au cours de l'interaction par les interactants, et donc susceptible à la fois d'être minimisée à travers la négociation qu'ils font pour ménager ou défendre la face et d'être cachée sous la surface de l'«*énoncé*» au sens littéral du terme. C'est ce que témoigne le fait que la fonction de correction/d'acceptation de correction des mentions peut se superposer à leur fonction illocutoire.

Annexe

Pour établir nos conventions de transcription, nous avons pris pour modèle celles de Vion (1992: 265).

/	rupture dans énoncé ou micropause
(Xs)	pause de X secondes
↑	intonation montante
↓	intonation descendante
oui:, bon::	allongement de la syllabe ou du phonème qui précède, le nombre de: est proportionnel à l'allongement
(bon)jour	partie non prononcée ou absence de l'accord
«moitié»	lecture de mots écrits (entre guillemets)
F 003: c'est <u>bon</u>	chevauchement de paroles (soulignement)
J 004: oui	

Bibliographie

- ALBER, J.-L., B. PY (1986): "Vers un modèle exolingue de la communication interculturelle", *Etudes de linguistique appliquée*, 61, 78-90.
- BAKHTINE, M. (1977): *Le marxisme et la philosophie du langage, Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Minuit.
- BAKHTINE, M. (1978): *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard.
- BANFIELD, A. (1982): *Unspeakable Sentences, Narration and Representation in the Language of Fiction*, Londres, Routledge & Kegan Paul.

⁶ Une des origines de cette notion d'exocommunication est la définition établie par Alber et Py (1986).

- CHOMSKY, N. (1973): "Conditions or transformations", in: *A festchrift for Morris Halle*, Anderson S. & Kipansky P, New York, Holt, Reinhart, & Winston, 232-286.
- COLLETTA, J.-M. (1992): "De l'«exolingue» à l'«exocommunication»", in: *Acquisition et enseignement/apprentissage des langues*, Grenoble, LIDIEM, 32-38.
- FRANÇOIS, F. et al. (1992): *La communication inégale, Heurs et malheurs de l'interaction verbale*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé.
- GOFFMAN, E. (1974): *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- JAKOBSON, R. (1963): *Essai de linguistique générale, Les fondations du langage*, Paris, Minuit.
- JEFFERSON, G. (1983): "On exposed and embedded correction in conversation", *Studium linguistik* 14, 58-68.
- PERRIN, L. (1994): "Mots et énoncés mentionnés dans le discours", *Cahiers de linguistique française*, 15, 217-248.
- ROULET, E. (1986): "Complétude interactive et mouvements discursifs", *Cahiers de linguistique appliquée*, 7, 189-206.
- ROULET, E. (1991): "Vers une approche modulaire de l'analyse du discours", *Cahiers de linguistique française*, 12, 53-81.
- ROULET, E. et al. (1985): *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang, 3ème éd., 1991.
- RUBATTEL, C. (1988): "Structure syntaxique et forme logique des unités discursives monologiques", *Cahiers de linguistique française*, 9, 53-81.
- SEARLE, J.-R. (1972): "Emploi et mention", in: *Les actes de langage, Essai de philosophie du langage*, Paris, Minuit, 117- 120.
- SPERBER, D., et D., WILSON (1989): *La pertinence, Communication et cognition*, Paris, Minuit.
- TORCK, D. (1994): "Diaphonie et interprétation dans le débat politique", *Littérature*, 93, 15-30.
- VION, R. (1992): *La communication verbale, Analyse des interactions*, Paris, Hachette.